



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton



## Fête des lacs – samedi 23 juin 2018 Concours de radeaux rigolos les lacs de Viry-Chatillon

### Dossier d'inscription

FETE DES LACS : samedi 23 juin 2017

Thème : Super héros des lacs

Liste des pièces à fournir (signées par le Capitaine et chacun de ses équipiers):

- Le règlement,
- Le bulletin d'inscription rempli,
- Une attestation de responsabilité civile pour chaque participant,
- Un engagement de savoir nager 25 mètres,
- Une autorisation de prendre et d'utiliser des photos du radeau rigolo et de son équipage (personne majeure et personne mineure).

Ce dossier est à renvoyer à l'adresse suivante :

Service des sports -  
Maison Rouge – 14, avenue de Flandre  
91170 Viry-Chatillon  
Mail : F.Barthel@viry-chatillon.fr  
Tél : 01 69 12 30 22

Pour tout renseignement sur l'organisation de la fête

**Service des sports -  
Maison Rouge – 14, avenue de Flandre  
91170 Viry-Chatillon  
Mail : F.Barthel@viry-chatillon.fr  
Tél : 01 69 12 30 22**

**Fête des lacs – samedi 23 juin 2018  
Concours de radeaux rigolos  
sur les lacs de Viry-Chatillon**

**Règlement**

**Le Comité Organisateur**

La Commune de Viry-Chatillon est l'organisateur principal du Concours de radeaux rigolos, qui se déroulera sur les lacs de Viry-Chatillon à l'occasion de la Fête des lacs, le samedi 23 juin 2018.

**L'Équipage**

L'équipage doit comporter obligatoirement un responsable désigné "Capitaine". Le Capitaine doit être majeur. Les autres participants embarqués sur le radeau rigolo sont désignés sous le nom d'"Équipiers" et forment l'Équipage. Ils sont sous la responsabilité permanente de leur Capitaine, tout au long de l'épreuve. L'équipage est composé au moins d'une personne et d'au plus 6 personnes. Aucun animal ne devra monter sur le radeau rigolo.

L'équipage doit impérativement savoir nager et être âgé au minimum de 10 ans. Pour les mineurs, une décharge parentale sera exigée.

Pour tous les participants, une attestation de responsabilité civile est obligatoire, ainsi qu'un engagement de savoir nager 25m ou un brevet de natation ou un test de voile.

Chaque membre d'équipage devra obligatoirement porter des chaussures fermées. Le gilet de d'aide à la flottaison aux normes en vigueur de la Communauté Européenne sera fourni à chaque navigateur par le Comité Organisateur.

**Les Radeaux Rigolos**

Les équipages doivent construire leur radeau rigolo avant le jour de la Fête Des Lacs. En cas de difficultés pour sa construction, les équipages peuvent demander conseil au Comité Organisateur, qui pourra même mettre à la disposition de l'équipage, selon les disponibilités : des matériaux (bidons, palettes).

Les radeaux rigolos ont pour vocation à transporter au moins une personne à leur bord et au plus 6 personnes.

Tous les matériaux non polluants sont autorisés pour la conception du radeau rigolo, mis à part tout matériel manufacturé non transformé en rapport direct avec les activités nautiques classiques.

L'embarcation devra être transporté à terre par les participants afin de s'assurer que le radeau rigolo pourra être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage.

Les radeaux rigolos devront être proposés à la validation du Comité Organisateur au moins une heure avant la mise à l'eau afin de préparer le départ dans les meilleures conditions.

Il est interdit de mettre à l'eau le radeau rigolo avant l'accord du Comité Organisateur de l'épreuve.

Les embarcations devront comporter un bout de remorquage flottant d'une longueur minimale de 4 mètres attaché d'un côté à un point fixe du radeau rigolo et de l'autre à un objet flottant permettant de repérer celui-ci en cas de "naufnage".

L'utilisation d'un moteur est interdite.

L'utilisation de rames manufacturées est autorisée.

Les radeaux rigolos doivent pouvoir être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage. Il est interdit de se faire tracter par une embarcation amie lors de l'épreuve, sauf si le Comité Organisateur le juge nécessaire et le met en œuvre.

Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation. Un démontage pour recyclage des éléments composant l'embarcation sera possible à la fin de l'épreuve devant la base de voile.

### **L'épreuve**

La mise à l'eau se fera à la base nautique Viry-Chatillon (RN7). Les départs se feront par vague en fonction du nombre total de participants. Les radeaux seront tractés jusque-là ligne de départ, située dans le bassin de l'Amiral Merveilleux. L'épreuve chronométrée consiste à parcourir une distance d'environ 100 mètres. L'arrivée n'est officialisée qu'au moment où l'embarcation a passé individuellement la ligne matérialisée par des bouées.

Le nombre de participants dans l'embarcation à l'arrivée devra être identique à celui au départ.

Les participants n'ont aucun droit de toucher volontairement les autres embarcations. Il est interdit de faire barrage à la course avec son radeau rigolo.

Il est rappelé que la baignade est interdite dans les lacs. En cas de chute dans l'eau lors de la course, il est recommandé de se doucher dès que possible (des vestiaires et des sanitaires composés de douches et de toilettes seront mis à disposition des équipages à la base nautique de Viry-Chatillon, face au parc à bateaux).

### **Responsabilités**

Conformément à la Loi, les concurrents sont soumis à l'Art. 4 de l'Arrêté du 03 mai 1995 Relatif aux Manifestations Nautiques en Mer :

“Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire ou son équipage.”

### **Divers**

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve s'il estime que les conditions de navigation ne sont pas compatibles avec la sécurité des équipages ou si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Au-delà de l'inscription de dix radeaux, le comité organisateur inscrira les équipes qui souhaitent participer sur une liste d'attente, dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers d'inscription. Si un désistement survient plus de 48h avant l'événement, le Comité Organisateur s'engage à proposer aussitôt à la première équipe de la liste d'attente de participer.

Les inscriptions sont gratuites et devront être reçues par le Comité Organisateur au plus tard le 22 juin 2018.

Après l'épreuve, les radeaux rigolos regagneront la Base Nautique et devront être mis

hors d'eau par leur équipage. Les radeaux rigolos devront être évacués après l'épreuve ou démantelés sur place dans les conteneurs prévus à cet effet.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'épreuve aux embarcations pour lesquelles l'équipage ne remplirait pas toutes les garanties de sécurité ou ne respecterait pas le présent règlement. Le Comité Organisateur est garant du bon déroulement de l'épreuve et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement. Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le Comité Organisateur.

### **La notation**

La notation des radeaux rigolos s'effectue selon quatre critères, chacun noté sur 10 points :

- originalité et qualité de la décoration
- les matériaux utilisés (privilégiant le recyclage),
- la convivialité
- la rapidité de traversée du parcours.

### **Les lots**

Tous les équipages gagneront le droit de s'amuser, d'amuser le public et une récompense symbolique.

**Fête des lacs – samedi 23 juin 2018**  
**Concours de radeaux rigolos sur les lacs de Viry-Chatillon**

**Bulletin d'inscription**

NOM DE L'EMBARCATION : .....

**CAPITAINE (doit être majeur)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : ..... Age : .....

Mél : .....

**EQUIPAGE (à partir de 10 ans)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : ..... Age : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : ..... Age : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : ..... Age : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : ..... Age : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : ..... Age : .....

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement du concours de radeaux rigolos sur les lacs de Viry-Chatillon lors de la fête des lacs 2018 et en acceptons les termes.

Fait à :

Le :

Signature du Capitaine..... Signature de chaque équipier

**Fête des lacs – samedi 23 juin 2018**  
**Concours de radeaux rigolos sur les lacs de Viry-Chatillon**

**Attestation de savoir nager**

(A remplir pour chaque membre de l'équipage)

Je soussigné, (nom et prénom)

.....

Atteste savoir nager 25 mètres.

Fait à ....., le.....

Signature précédée du nom et prénom :

**Fête des lacs – samedi 23 juin 2018**  
**Concours de radeaux rigolos sur les lacs de Viry-Chatillon**

**Autorisation de prendre en photo  
une personne majeure et d'utiliser ces images**

Je soussigné.....  
Demeurant.....  
.....

Autorise le maire de Viry-Chatillon, ou ses représentants, à me photographier ou à me filmer dans le cadre de la Fête des lacs et à utiliser mon image sous quelque forme que ce soit, sauf à usage commercial.

Les photographies ou les films pourront être exploités et utilisés directement ou être cédés à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

**Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ....., le.....

Signature précédée du nom et prénom :

**Fête des lacs – samedi 23 juin 2018**  
**Concours de radeaux rigolos sur les lacs de Viry-Chatillon**  
**Autorisation de prendre en photo**  
**une personne mineure et d'utiliser ces images**

Nous soussignés, ....., père,  
mère ou tuteurs légaux de (nom et prénom de l'enfant) :  
.....  
Demeurant.....

.....  
Autorisons le maire de Viry-Chatillon, ou ses représentants, ou toute structure pour le compte de celle-ci, à photographier ou à filmer notre enfant mineur et à utiliser son image dans le cadre de la fête des lacs.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **nous autorisons Monsieur le Maire à reproduire et communiquer au public les photographies ou les films pris dans le cadre de la présente.**

Les photographies ou les films pourront être exploités et utilisés directement par Monsieur Le Maire, ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

**Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrons prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Nous garantissons que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ....., le.....

Signatures précédées des noms et prénoms des représentants légaux de l'enfant :

Père

Mère

Tuteur légal